

**MISSION SUISSE AUPRES DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES**

74.180 - PE

Bruxelles, 14 septembre 1993

**Note de dossier**

**Visite de M. l'Ambassadeur Bruno Spinner (spi) auprès de M. Jan De Bock (JDB),  
Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès des  
CE**

**Bruxelles, le 14 septembre 1993 <sup>1</sup>**

La visite rendue aujourd'hui par spi à JDB se plaçait notamment dans le contexte de l'imminente discussion par la Commission, ce mardi après-midi, du projet de Communication au Conseil au sujet de l'avenir des relations de la CE avec la Suisse, dont la Mission venait d'obtenir copie.

Spi a d'abord brossé à son interlocuteur un tableau de la situation en matière de politique d'intégration telle qu'elle se présente actuellement en Suisse, neuf mois après le rejet de l'AEEE par le peuple et les Cantons le 6 décembre 1992. Il a indiqué que le gouvernement suisse ne dispose pas encore d'assez d'éléments nouveaux importants, aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur, lui permettant d'envisager, dans l'immédiat, la relance de sa stratégie de politique "horizontale" d'intégration, à savoir l'engagement de nouvelles négociations d'adhésion à l'AEEE ou le "dégel" de notre demande d'ouverture de négociations en vue de l'adhésion à la CE. Le Conseil fédéral ne soumettra en tout cas pas au verdict populaire ni l'une ni l'autre de ces deux options sans avoir au préalable l'"assurance" de ne pas être désavoué une deuxième fois par le souverain.

Parmi ces éléments nouveaux, la réponse que la CE donnera à nos demandes de négociation sectorielles et bilatérales occupe naturellement une place centrale. L'attitude de la CE à cet égard sera en effet de nature à influencer sensiblement son image auprès de l'opinion publique helvétique et, par conséquent, les chances de succès d'un deuxième "vote européen".

L'approche bilatérale suscite en Suisse un certain nombre d'attentes. Elles sont particulièrement intenses et pressantes notamment en ce qui concerne:

- les transports aériens et terrestres, où la CE s'est politiquement engagée à entamer des négociations,

1. Délégation suisse:

B. Spinner, Ambassadeur, Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP  
A. Egger, Ministre, Bureau de l'intégration DFAE/DFEP  
I. Pellegrinelli, Mission suisse auprès des CE

Délégation belge:

J. De Bock, Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès des CE  
D. de Lhoneux, Représentation permanente de la Belgique auprès des CE



- la recherche scientifique et technologique, où la Suisse est prête à apporter une contribution financière importante, et
- les règles d'origine des marchandises, où l'urgence d'une solution et la réciprocité des intérêts sont manifestes.

La Suisse ne veut pas donner l'impression de vouloir profiter en "free rider" et "à la carte" des avantages de l'AEEE après l'avoir rejeté. Mais il est d'autre part évident que la relance de la politique suisse d'intégration passe aussi par une certaine réussite de l'approche bilatérale. Il faut à tout prix éviter de susciter l'impression que la CE cherche à nous punir du fait de notre refus de l'AEEE, ce qui ne manquerait pas de provoquer des réactions de crispation et de détériorer (ultérieurement) l'image de la CE auprès du citoyen suisse.

Dans ce contexte, spi a incité JDB à rappeler le moment venu à ses collègues au sein du COREPER, notamment à ceux (du sud de la CE) qui pourraient se montrer plus "agressifs" à notre égard; la stratégie à long terme du gouvernement suisse et à la prendre en considération dans la détermination de l'équilibre global des avantages réciproques. Sur ce dernier point, JDB s'est voulu rassurant se disant convaincu que la notion d'équilibre des avantages réciproques ne sera pas envisagée avec un esprit étroit d'apothicaire, mais dans un sens plus noble comprenant également des considérations politiques plus générales.

Se référant aux indications dont il disposait informellement (confirmées par le projet de Communication de la Commission) d'après lesquelles la Commission proposerait une approche par paquets "équilibrés" de deux ou plusieurs accords, spi a attiré l'attention de son interlocuteur sur le fait que la Suisse n'avait pas encore l'expérience politique des règles des concessions croisées. Une telle approche serait de nature à susciter en Suisse une méfiance certaine. De plus, certaines combinaisons ou croisements (transports - libre circulation des personnes), par lesquels la Commission semblait vouloir entamer l'exercice, lui semblaient particulièrement difficiles et problématiques. Il serait, par conséquent, préférable de mettre dès le début tous les éléments sur la table et chercher à négocier un paquet global. JDB a admis la difficulté d'une telle approche, mais a voulu minimiser l'expérience des Etats membres dans ce domaine arguant que les règles des concessions croisées devaient en fait être constamment réinventées au gré des situations et des circonstances concrètes.

Quant à la suite des opérations, JDB a été de l'avis que la période d'immobilisme qui a caractérisé les relations Suisse - CE ces derniers mois va prendre fin dès que la Commission produira sa Communication et dès que, sur cette base, le Conseil aura donné son feu vert. S'agissant plus particulièrement des dossiers qu'il connaît le mieux, à savoir les transports et la recherche, la CE est prête à aller de l'avant. En ce qui concerne les transports, la question du mandat de négociation avec la Suisse - accompagnée d'une présentation de la communication de la Commission - sera discutée sous "divers" lors du prochain Conseil transports le 28 septembre prochain.

I. Pellegrinelli



# TELEFAX

**MISSION SUISSE AUPRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**  
**Rue d'Arlon 53, bte 9**  
**B-1040 Bruxelles**

☎ 0032 2 286.13.11  
 FAX 0032 2 230.45.09

LIEU	DATE	PRIORITÉ:		
Bruxelles, le	17.9.1993	normal	urgent	flash
		x		

Nombre de page(s), y compris page de couverture: 3

CLASSIFICATION:	ouvert	chiffré
	x	

No.:

Réf.: 74.180 - PE/ra

## DESTINATAIRE:

### De la Mission directement à:

- Bureau de l'intégration DFAE/DFEP (spi,egg) 61 23 80

### Copie à:

- DFEP/OFAEE (blf,ari) 61 23 30  
 - DFAE (KEL,KT,VDF) 21 35 23  
 - Ambassade de Suisse, Bruxelles

**Objet: Visite de Monsieur l'Ambassadeur B. Spinner auprès de Monsieur J. de Beck,  
 Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès des CE**

Veillez trouver en annexe une note de mon collaborateur, I. Pellegrinelli, au sujet de la  
 visite mentionnée en exergue.

Le Chef-adjoint de la Mission suisse

  
 M.-A. Salamin

annexe: ment.